



Débat d'orientation budgétaire 2023

(LOI d'orientation n°92-125 du 6 février 1992 relative à
l'administration territoriale de la République)

(Loi « NOTRe » n°2015-991 du 7 août 2015)

Rapport d'orientation budgétaire

Conseil municipal du

15/ 02/ 2023

1. Préambule : Le rapport d'orientation budgétaire

Depuis la loi « administration territoriale de la république (ATR) du 6 février 1992, la tenue d'un Débat d'Orientation Budgétaire (DOB), s'impose aux communes et plus généralement aux collectivités dans un délai de deux mois précédent l'examen du budget primitif. Première étape du cycle budgétaire annuel des collectivités locales, le DOB permet de rendre compte de la gestion de la ville.

L'article 107 de la loi N 2015-991 du 7 aout 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République, dite loi « NOTRe » publiée au journal officiel du 8 août 2015 a voulu accentuer l'information des conseillers municipaux en complétant les dispositions relatives à la forme et au contenu du débat.

Ainsi, dorénavant, le DOB s'effectue sur la base d'un rapport (ROB), élaboré par le Maire et ses collaborateurs sur les orientations budgétaires, les engagements pluriannuels envisagés, l'évolution des taux de fiscalités locales ainsi que la structure et la gestion de la dette. L'information est même renforcée dans les communes de plus de 10 000 habitants puisque le ROB doit comporter une présentation de la structure et de l'évolution des dépenses (analyse prospective) et des effectifs ainsi que de préciser notamment l'évolution prévisionnelle et l'exécution des dépenses de personnel.

Le ROB n'est pas qu'un document interne : Il doit être transmis au Préfet du département et au Président de l'établissement public de coopération intercommunale dont la commune est membre mais aussi faire l'objet d'une publication conformément au décret n°2016-841 du 24 juin 2016 relatif au contenu ainsi qu'aux modalités de publication et de transmission du ROB.

Le débat d'orientation budgétaire doit permettre au Conseil Municipal de discuter des orientations budgétaires qui préfigurent les priorités qui seront affectées dans le budget primitif voire au-delà pour le programme pluriannuel d'investissement. Mais ce doit être aussi l'occasion d'informer les conseiller municipaux sur l'évolution financière de la Collectivité en tenant compte des projets communaux et des évolutions conjoncturelles et structurelles qui influent sur nos capacités de financement.

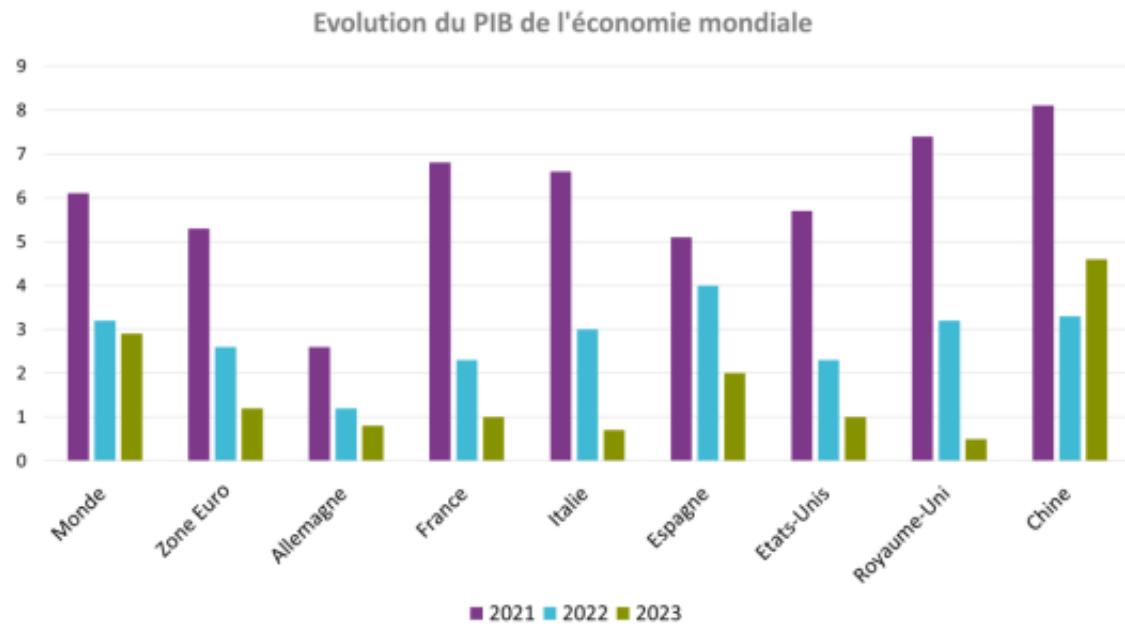
Le Budget Primitif de 2023 devra répondre aux mieux aux préoccupations de la population, tout en intégrant le contexte économique national, les orientations définies par le gouvernement dans le cadre du projet de loi de finances pour 2023, ainsi que la situation financière locale.

2. Contexte économique en 2022

2.1. L'économie mondiale entre en récession

En 2020, la crise sanitaire a provoqué l'arrêt complet de l'économie mondiale. Les interventions massives des banques centrales et des gouvernements ont entraîné un excès de liquidité et une surchauffe de l'économie. Cette sortie de crise sanitaire a ainsi été marquée par des pénuries de matières premières et d'emplois entraînant le monde dans une crise inflationniste. Ainsi, dès le début de l'année 2022, les politiques monétaires se sont durcies, avec le retrait des liquidités sur le marché et les augmentations des taux directeurs. La hausse des taux a conduit les différents instituts de conjoncture à revoir à la baisse les prévisions de croissance mondiales pour et les années suivantes. Les prévisions de croissance au niveau mondial pour l'année 2022 s'établissaient à 4.4% en début d'année. Elles sont actuellement revues à 3.2% par le FMI. Cette détérioration a été provoquée par le ralentissement de l'économie et les incertitudes qui pèsent sur les marchés et l'économie en raison de la guerre en Ukraine. Par ailleurs, la reprise mondiale reste inégale, car liée :

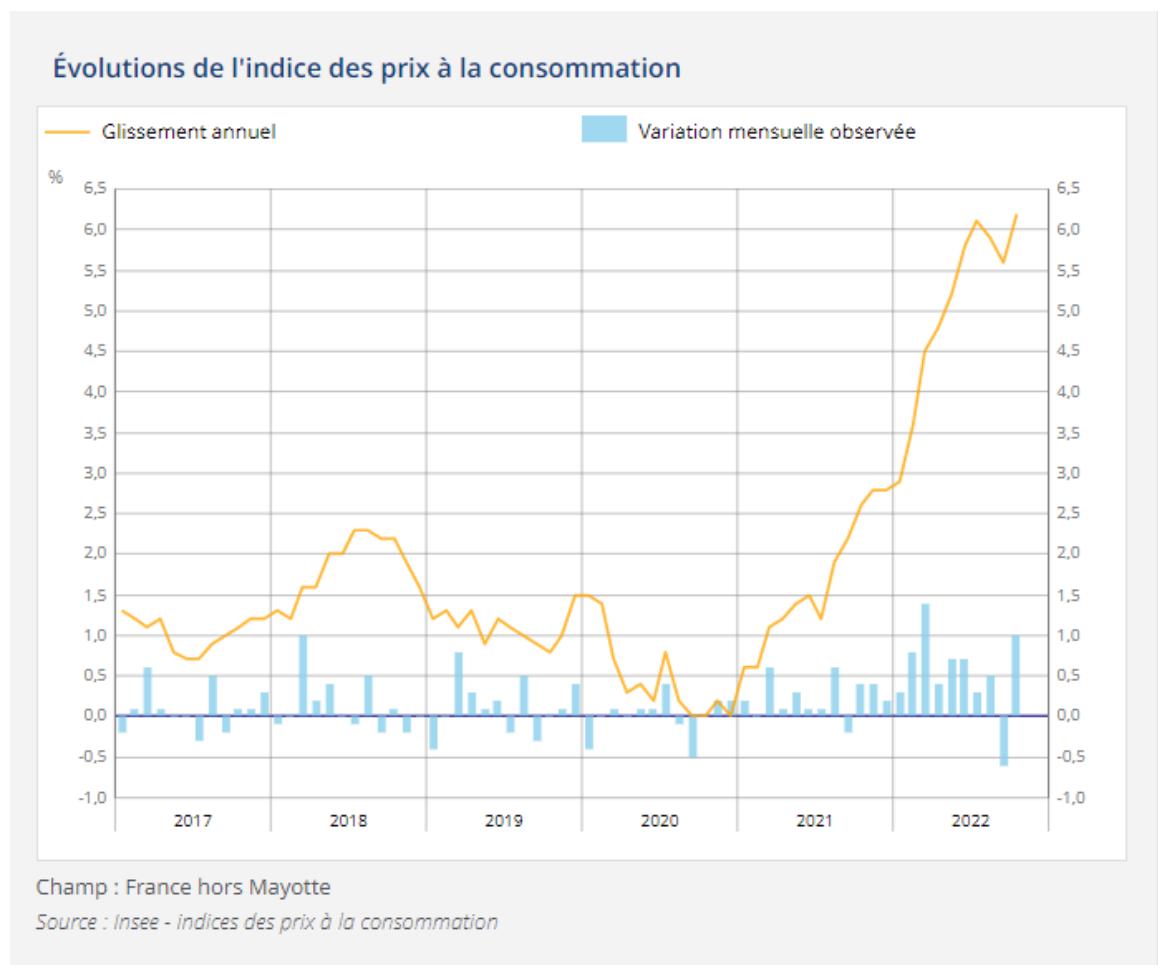
- o Aux politiques monétaires adoptées par les banques centrales ;
- o A la dépendance énergétique de certains pays ;
- o Aux conflits géopolitiques aggravant les incertitudes (perte de confiance et dépréciation de l'Euro) ;
- o Au risque de fragmentation des taux souverains : la BCE se retrouve confrontée à un risque de fragmentation des taux (forte augmentation des taux des pays les plus à risque par rapport aux autres), ce qui n'est pas le cas de la FED.



Source : Bloomberg, FMI, FCL Gérer la Cité

2.2. Une inflation inédite sur la période récente

La surchauffe de l'économie en sortie de crise sanitaire a été spectaculaire. L'injection de liquidités massives par les Banques Centrales, le rattrapage de la consommation des ménages dans le monde, ainsi que l'accélération des hausses des prix en raison des pénuries de matières premières et la guerre en Ukraine provoquent une surchauffe sans équivalent et des pressions sur les chaînes d'approvisionnement. Aux Etats Unis, l'inflation a atteint 8,3% au mois d'août, ce qui ne s'était plus vu depuis des décennies. La situation est comparable en Zone Euro, l'inflation dépasse des records dans certains pays développés de la Zone Euro (+10%/an) comme l'Allemagne. Cette inflation provoque une baisse du pouvoir d'achat et de la consommation des ménages et impacte le taux de croissance à la baisse.



Inflation par poste en 2022 :

Poste	% d'augmentation sur 1 an
Alimentation	+ 11.8%
Produits manufacturés	+ 4.4%
Énergie	+ 19.2%
Services	+ 3.2%
Transports	+ 9.1%

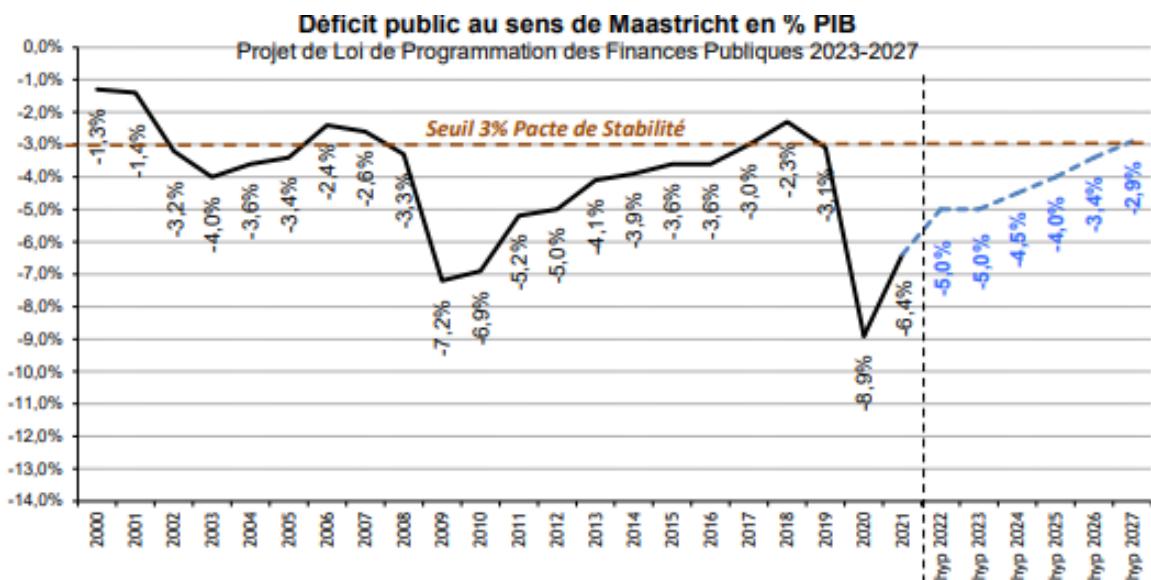
Source : INSEE

L'inflation que nous avons connue en 2022 pèse fortement sur le budget de la commune. A cela il faut ajouter l'augmentation du point d'indice des fonctionnaires de 3.5% entrée en vigueur le 1 juillet 2022.

2.3. Budget de l'état : situation des finances publiques

Après un déficit public record en 2020, le projet de la loi de programmation des finances publiques 2023-2027 prévoit une poursuite du redressement amorcé en 2021.

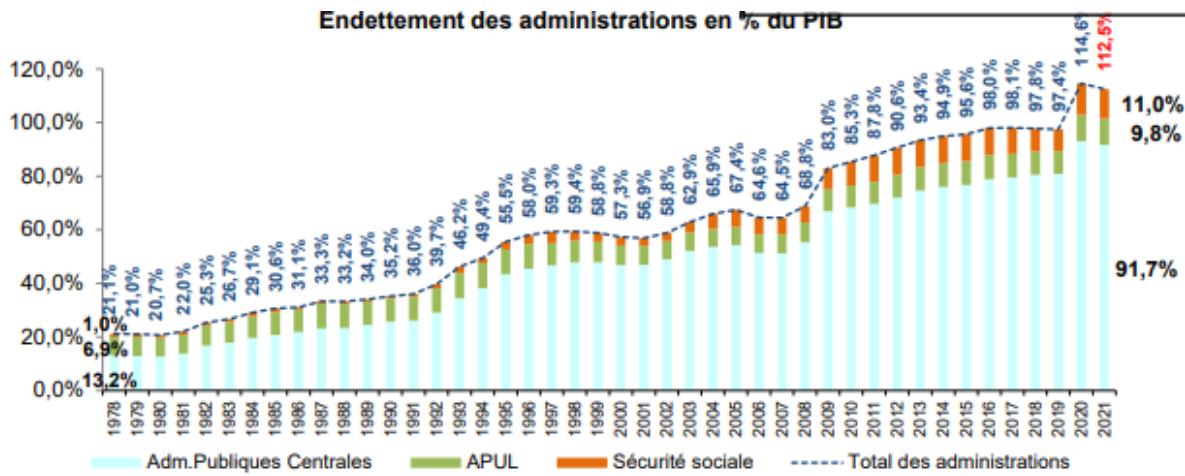
La loi de programmation des finances publiques 2023-2027 prévoit une diminution du déficit public de 6.4% à 5% du PIB en 2022, puis une réduction progressive à compter de 2024 pour revenir sous les 3% en 2027 :



Source : FCL – Gérer la Cité – Projet de Loi de Programmation des Finances Publiques (PLPFP) 2023-2027

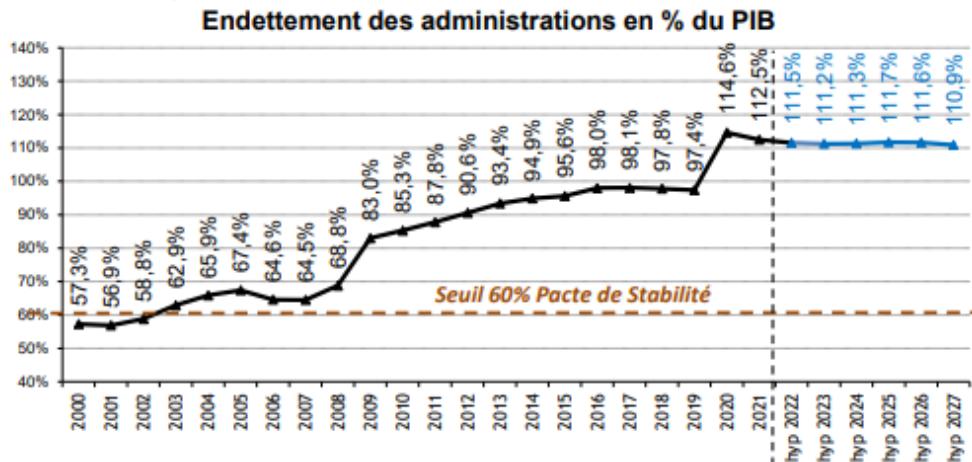
L'endettement public resterait historiquement élevé

La dette publique continue d'augmenter en 2021 (+164,5 Md€) pour atteindre 2 749 Md€, soit 112,5% du PIB. La dette des administrations publiques locales (APUL) représente moins de 10 % du PIB :



Source : FCL – Gérer la Cité – Comptes de la Nation

La loi de programmation des finances publiques 2023-2027 prévoit une légère diminution du poids de l'endettement public dans le PIB, mais pas de retour à la situation antérieure à 2020 et encore moins un rapprochement du seuil fixé par le Pacte de Stabilité (endettement public inférieur à 60% du PIB) :



Source : FCL – Gérer la Cité – Projet de Loi de Programmation des Finances Publiques (PLPFP) 2023-2027

Les administrations publiques locales seront largement impliquées dans cette politique de diminution du déficit public et de l'endettement public.

La trajectoire de la loi de programmation des finances publiques 2023-2027 repose une hypothèse de baisse de 0,5%/an en volume des dépenses des administrations publiques locales :

Un nouvel outil a été mis en place par l'état, « Les pactes de confiance ». Ce dernier impose une diminution en volume de 0.5% chaque année des dépenses de fonctionnement.

PLF 2023 inclut un « filet de sécurité » à hauteur de 1,5 Milliard € (dotation ponctuelle) à destination des collectivités territoriales visant à faire face aux hausses des dépenses énergétiques. Les critères d'éligibilité sont très contraints : une baisse de 25% de l'épargne brute combinée à une hausse des dépenses d'énergie supérieure à 60% de l'augmentation observée sur les recettes de fonctionnement entre 2023 et 2022. Mais en pratique, les modalités de mises en œuvre aboutiront à un nombre très restreint de collectivités bénéficiaires en 2023. La trajectoire financière de la Région Occitanie n'affiche pas une telle baisse de l'autofinancement brut ce qui devrait l'exclure du dispositif.

Avec 3,63 milliards d'euros de budget pour 2023, la Région Occitanie s'arme pour relever plusieurs défis : création d'emplois, souveraineté industrielle, énergétique, sanitaire et alimentaire, mobilités, promotion des savoirs, sport et culture... La transformation des modèles s'accélère, sur fond d'inflation.

Après deux années marquées par la crise économique et sociale liée au covid-19, le Département de la Haute-Garonne va continuer de maîtriser ses dépenses pour conserver des marges de manœuvre adaptées aux besoins du territoire qui a commencé par une réduction de 10% des dépenses énergétiques des bâtiments départementaux. De nouvelles démarches seront engagées en 2023.

De plus, le Département continuera de donner la priorité à la solidarité et aux investissements d'avenir. Pour répondre à l'urgence climatique et sociale, le projet de budget pour l'année 2023 permettra de continuer, à protéger les plus fragiles au quotidien à travers des missions de solidarités et à faire émerger un modèle de société plus juste et plus durable.

3. Le contexte local

Le débat d'orientations budgétaires n'a pas vocation à entrer dans le détail des comptes qui seront étudiés au moment du vote du budget en début d'année, mais à se concentrer sur les grandes tendances d'évolution, caractéristique du contexte communal.

Les résultats définitifs de l'année 2022 ne sont pas connus à ce jour. Les chiffres estimés présentés ci-dessous peuvent différer de ceux qui seront présentés dans le Compte Administratif lors du Conseil Municipal.

En 2022, la ville de Saint-Jory, comme de nombreuses communes en France, a subi une inflation importante et l'envolée des prix dans les domaines de l'énergie, de l'alimentation et des carburants. Il est également à noter la hausse du point d'indice (+3.5%) des agents territoriaux qui s'est répercuté sur la masse salariale.

A la suite du contrôle des comptes et de la gestion pour les exercices 2014 et suivants de Saint-Jory, par la chambre régionale des comptes, la commune a suivi l'ensemble des recommandation formulées dans le rapport d'observation définitif.

Avant la présentation détaillée de l'exercice 2023 à travers le compte administratif, voici une rétrospective des principales réalisations budgétaires

3.1. Les recettes en 2022

Les recettes de fonctionnement, estimées au budget primitif à 8 459 226,99 €, sont en diminution pour un montant prévisionnel de 7 131 027,83€, hors produits des cessions d'immobilisation.

Au titre des impôts et taxes, la commune a encaissé 5 539 292,32, cette évolution s'explique essentiellement par l'augmentation de la valeur des bases (+3,4 %) et du taux à 47,10%.

Essentiel de la Fiscalité	CAC 2021	Projection CA 2022
Produite des taxes directes (art 73111)	2 714 627,00 €	3 090 111,00 €
Attribution de compensation (art 73211)	1 983 231,00 €	1 972 756,00 €
Taxe sur la publicité locale (art 7368)	- €	167 499,61 €
Taxe additionnelle aux droits de mutation (art 7381) <i>(La taxe additionnelle à la taxe foncière sur les propriétés non bâties)</i>	376 767,97 €	345 550,99 €

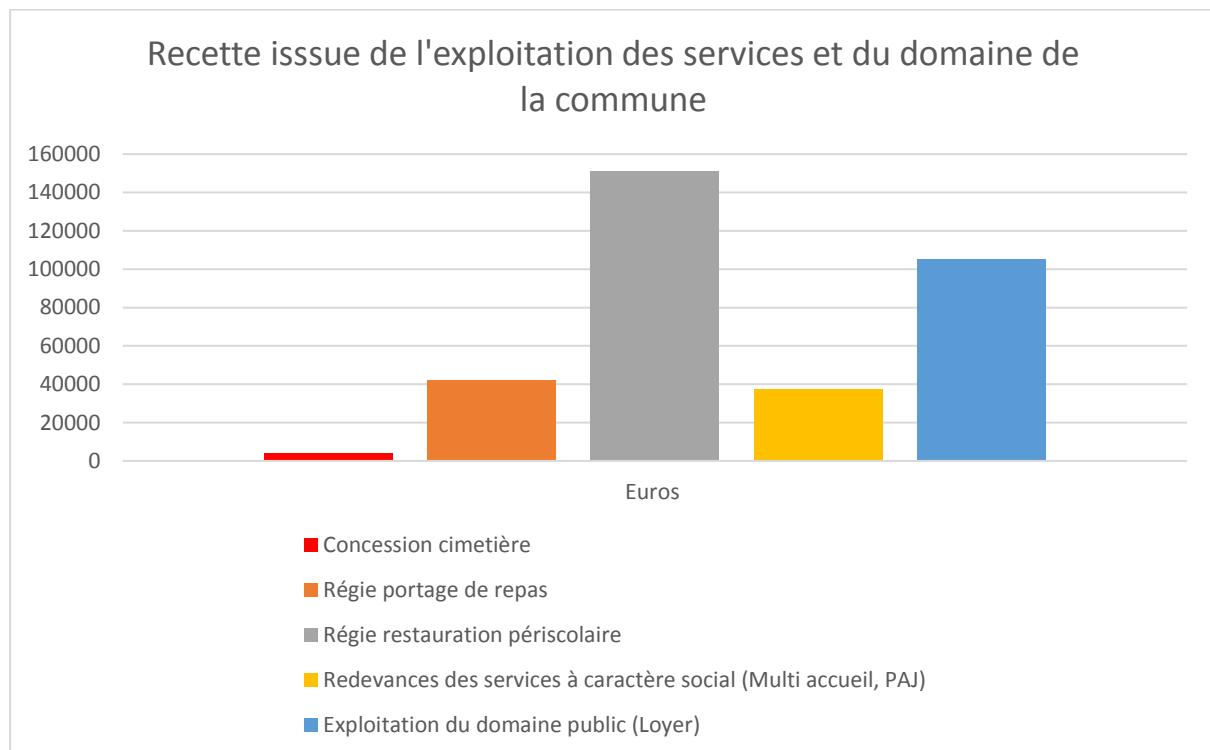
Depuis cette année la commune a mis en place la taxe locale pour la publicité extérieure ce qui permis de titrer 167 499,61€ correspondant aux années 2021 et 2022.

Pour les dotations, la DGF diminue de – 5.44% passant de 201 966,00 € en 2021 à 190 986,00€ en 2022.

La DSR ainsi que la compensation fiscale progressent significativement, respectivement de + 9.38% et de 16.14% de 2021 à 2022.

Essentiel des Dotations et participations	CA 2021	Projection CA 2022
DGF, dotation forfaitaire (art 7411)	201 966,00 €	190 986,00 €
Dotation de solidarité rurale - DSR (art 74121)	84 931,00 €	92 895,00 €
FCTVA (art 744)	301 628,22 €	311 741,20 €

Focus les recettes issues de l'exploitation des services et du domaine de la commune



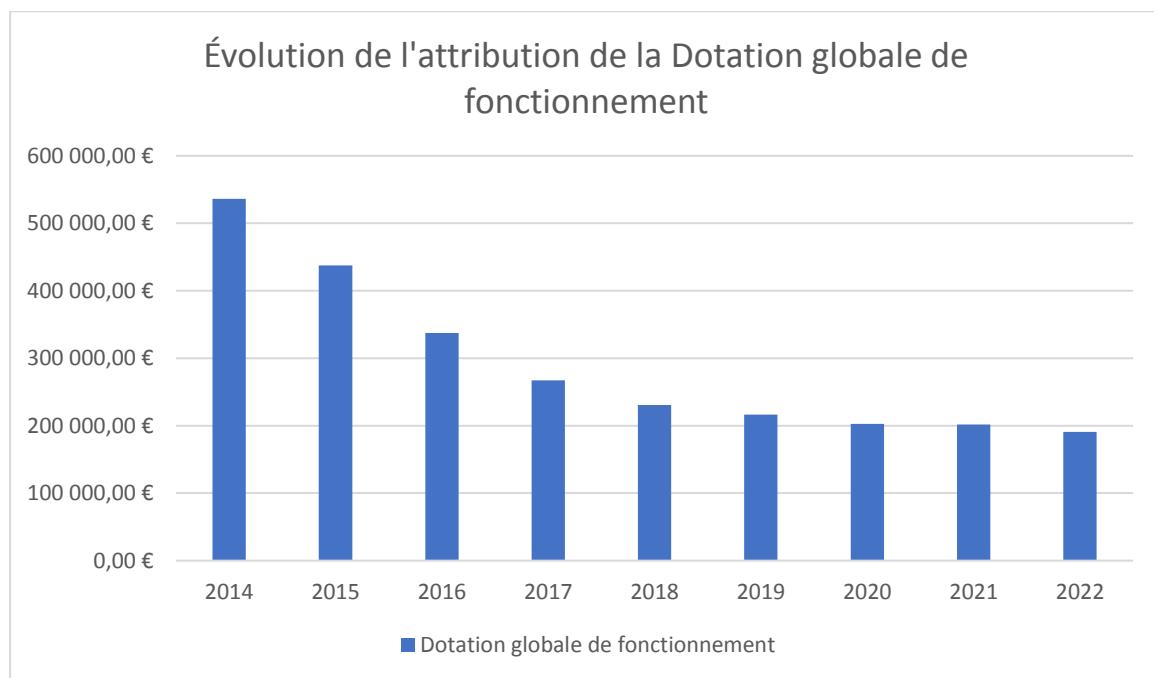
Au titre du marché public de travaux de la Halle d'Éducation Physique et Sportive percevra 232 457,50€ en 2023 du Conseil Départemental de la Haute-Garonne. Le montant de cette subvention sera affecté au remboursement du prêt relai. De plus, la CAF a participé à ce financement à hauteur de 110 151,00€. Ce montant étant composé d'un prêt sans intérêt de 27 538 € et d'une subvention de 82 613,00€.

Dans le cadre des travaux d'extension de cinq classes de l'école élémentaire Jean de La Fontaine, la commune de Saint-Jory s'est vu notifier le 30 aout 2022 au titre de la Dotation de soutien à l'investissement local 2022 une subvention de 300 000.00 €, ainsi que Le Conseil Départemental de la Haute-Garonne, dans le cadre du « Développement des Territoires – Aides au contrat de territoire » une subvention de 300 000.00 €.

3.2. Les recettes en 2023

Vous trouverez des éléments permettant de dresser une première ébauche des recettes pour l'année 2023

Avant toute chose, il est intéressant d'observer que les recettes des collectivités sont mis à mal chaque année. Depuis le 1^{er} janvier 2023 la taxe d'habitation sur la résidence principale est définitivement supprimée. Il est à noter que dans un même temps la participation financière de l'état à travers la dotation globale de fonctionnement ne cesse de se dégrader depuis 2014.



Le montant de la dotation globale de fonctionnement pour l'année 2023 devrait rester stable.

D'un point de vue des recettes fiscales, la commune a fait le choix de limiter l'augmentation des impôts locaux à 2.90%.

De plus plusieurs projets communaux pour l'année 2023 permettront d'agrémenter le budget. Tout d'abord le projet cœur ville se poursuit et permettra à la commune d'obtenir 1 100 000.00€.

De plus une partie du foncier détenu par la commune situé chemin de Casseleuvre sera vendu à hauteur de 1 500 000.00€

Dans un souci de réorganisation des locaux des services techniques, la vente d'une partie du terrain, destiné pour une résidence séniors, s'effectuera au cours de l'année 2023 pour un montant de 900 000.00€

Une partie du terrain situé chemin des Graves sera cédé pour la somme de 600 000.00€ pour un lotissement de 18 maisons.

La vente d'une partie du terrain des jardins partagés est envisagée afin de dégager une somme de 300 000.00€.

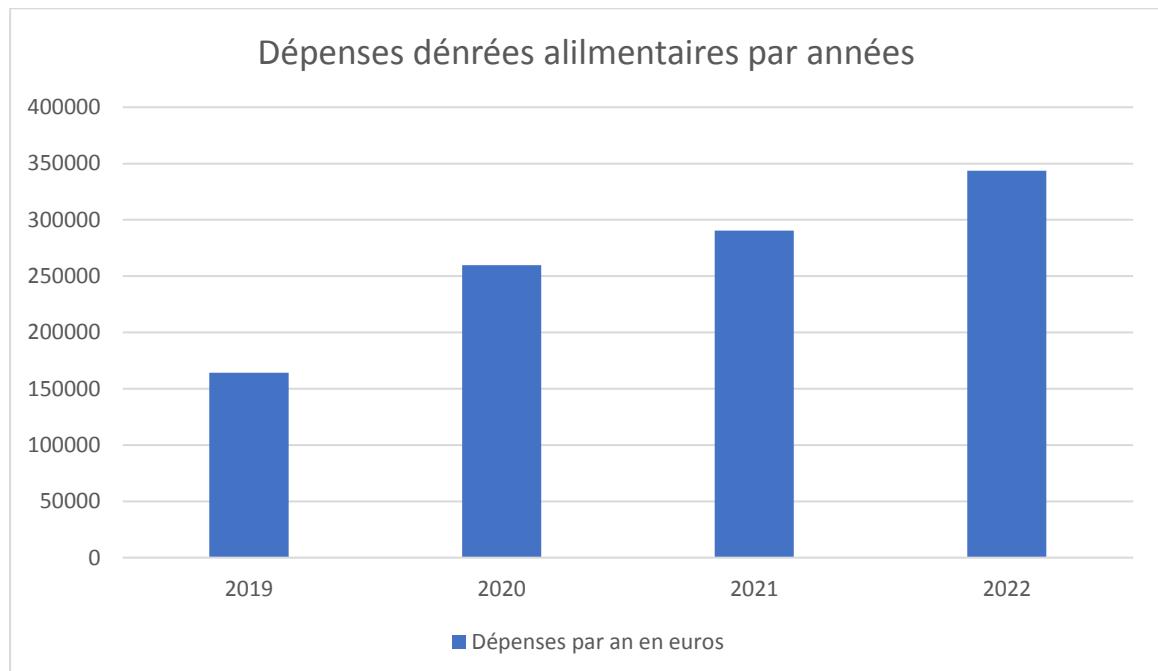
Enfin par une délibération 2022-49 du 7 juin 2022, le conseil municipal approuve la cession de la parcelle AE 120 pour partie d'une superficie d'environ 230 m², permettant un maillage avec la rue Jacques BREL, au prix de 80€ le m² TTC.

L'ensemble de ces cessions immobilières permettront d'abonder le budget d'investissement.

3.3. Les dépenses locales

L'année 2022 est marquée par une forte inflation, notamment en ce qui concerne les dépenses de fonctionnement. Pourtant dans un même temps les recettes des collectivités ne cessent de se dégrader.

Pour exemple et comme cela a été vu dans le paragraphe 2.2 du présent document, le prix des denrées alimentaires a connu une inflation de 11.8% (Selon INSEE niveau national), la commune de Saint-Jory n'y a pas échappée (tableau ci-dessous).



Malgré l'augmentation des coûts des denrées alimentaires, la commune n'envisage pas d'augmenter ses tarifs concernant la restauration scolaire. Par conséquent dès lors que la Tranche Quotient Familial est inférieure à 449 le tarif reste à 1€. (Voir les tarifs proposés actuellement ci-dessous).

TARIFS :

Tranche Quotient Familial	Tarifs St-Jory	Tarifs Extérieur
Moins de 449	1,00 €	1,20 €
450 à 599	1,80 €	2,16 €
600 à 999	2,50 €	3,00 €
1000 à 1299	3,00 €	3,60 €
1300 à 1699	3,50 €	4,20 €
plus de 1700	4,00 €	4,80 €
Majoration pour repas non réservé ou hors délai	+100%	+100%

Le tableau ci-dessous présente les postes de dépenses ayant subies une forte inflation en 2022.

			2021	2022	2021/2022	2021/2022
Art. Nat.	Lib. Art. Nat.		Payé	Payé	Ecart	Ecart
011 - 60612	Energie - Electricité		250 635,22	365 631,30	114 996,08 €	45,88%
011 - 60623	Alimentation		325 082,17	354 879,08	29 796,91 €	9,17%
011 - 60632	Fournitures de petit équipement		40 115,87	79 930,59	39 814,72 €	99,25%

(Ci-dessous même tableau avec en plus l'augmentation du coût de la téléphonie.

		2021	2022	2021/2022	2021/2022
Article Nat.	Libelé Art. Nat.	Payé	Payé	Ecart	Ecart
60612	Energie - Electricité	250 635,22 €	365 631,30 €	114 996,08 €	45,88%
60623	Alimentation	325 082,17 €	354 879,08 €	29 796,91 €	9,17%
60632	Fournitures de petit équipement	40 115,87 €	79 930,59 €	39 814,72 €	99,25%
6262	Frais de télécommunications	39 596,79 €	43 601,81 €	4 005,02 €	10,11%

Concernant l'éclairage public, le prix de la facture a explosé de 45.88 % entre 2021 et 2022. Or sur la période 2019/2021, le prix de l'éclairage était relativement stable.

Pour l'année 2023, afin d'aider les collectivités, l'État prévoit des aides gouvernementales. La commune de Saint-Jory doit fournir des informations afin de vérifier son éligibilité (le dossier est en cours de construction)

De plus afin de limiter la hausse des coûts de l'électricité, la commune a intégré deux groupements d'achat et de fourniture d'électricité. Concernant l'éclairage public la commune a intégré le groupement de commande Toulouse Métropole, le marché a pris effet le 01/01/2022. S'agissant des bâtiments communaux la commune a pris part au projet du Syndicat Départemental de la Haute-Garonne, le marché a débuté le 01/01/2023.

Le marché d'entretien des locaux a été relancé en 2022. La commune a choisi de diminuer les coût des prestations d'entretien des locaux afin de soulager les finances de la collectivité tout en conservant une qualité de service. Ainsi la facture pour l'entretien des locaux est passé de 30 474,12€ par mois à 10 428,30 € par mois à compter du 01/08/2022.

A cela s'ajoute à compter du 01/07/2022 la hausse du point d'indice des fonctionnaires de l'ordre de 3.5%.

En plus des dépenses de fonctionnement, la collectivité de Saint-Jory soutient ses dépenses d'investissement.

Concernant les écoles, la réfection du chauffage Georges Brassens pour un montant de 219 829.68 € (Maitrise d'œuvre + travaux) a pris fin au premier trimestre 2022. Cette réfection était essentielle car vieillissante et générait trop d'interventions ponctuelles.

Durant l'année 2022 le projet d'extension de cinq classes de l'école élémentaire Jean de La Fontaine a été l'une des priorités de la commune. En lien avec le Maitre d'œuvre, la commune a déterminé les entreprises en charges des travaux. Ces derniers ont débuté au cours du mois de décembre pour s'étaler sur toute l'année 2023.

Ce projet permet de constater l'impact du contexte inflationniste actuel, la première estimation financière effectué par la Maitrise d'œuvre pour la réalisation des travaux datant de janvier 2022 était de 1 094 311.00€ HT en lien avec phase avant-projet définitif. En juin 2022 une seconde estimation financière a eu lieu dans le cadre de la phase DCE (Dossier de Consultation des Entreprise) portant le coût des travaux à 1 144 845.00€ HT, soit une augmentation de 4.62%.

Par ailleurs une enveloppe de 58 179.94 € a été consacrée à l'achat de mobilier supplémentaires pour les différents services de la commune (écoles maternelles et élémentaires, Point Accueil Jeune). De plus un budget de 55 819.31 € de divers équipements comme l'achat de caméras piétons pour les agents de la police municipale, l'achat de vaisselle pour la cuisine centrale ou encore des équipements pour les ouvertures de classes dans les écoles , a été affecté pour équiper la commune, en fonction des besoins des services.

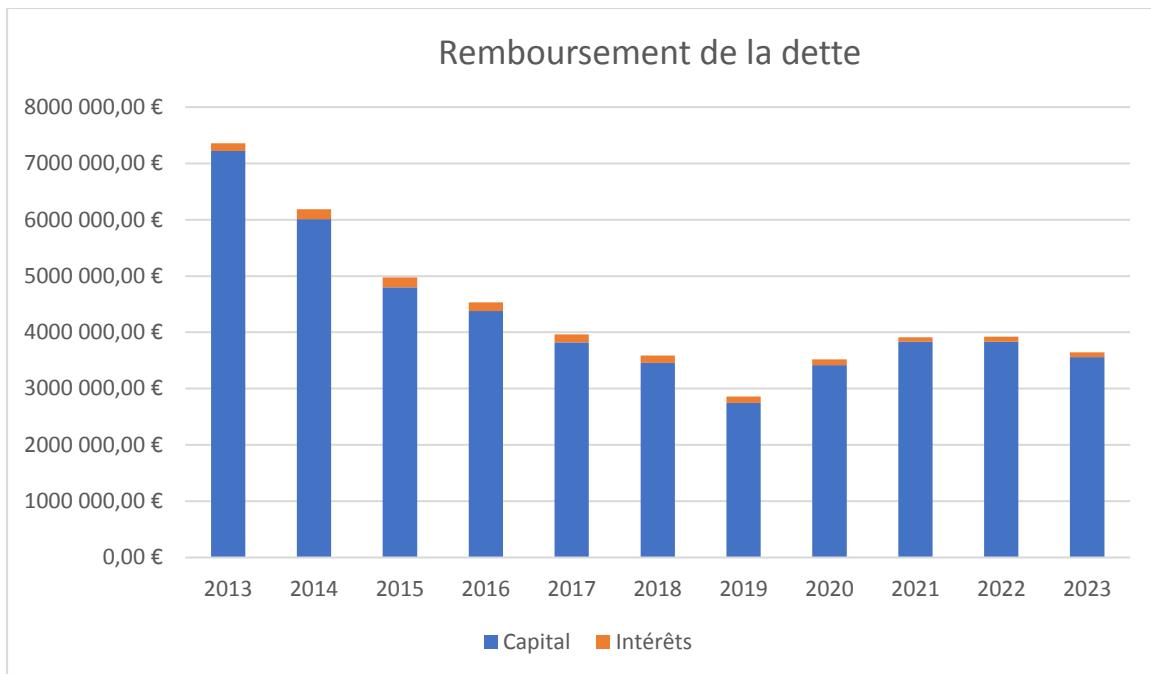
S'agissant des équipements sportifs, un chauffage a été installé au sein de la Halle d'Éducation Physique et Sportive, notamment pour permettre aux écoliers et aux associations une meilleure utilisation de cet équipement.

Une consultation pour un nouveau columbarium a été lancée en 2022 pour un début de travaux en février 2023. Effectivement, la pénurie des matières premières a obligé la commune à effectuer les travaux en début d'année 2023 en fonction de la disponibilité des matériaux.

Du côté de la culture, le marché public de réaménagement d'un bâtiment communal en pôle culturel poursuit son cours. Fin novembre la maîtrise d'ouvrage valide la position finale de la banque d'accueil de la médiathèque. Les travaux ont repris durant le mois d'octobre 2022 et devront s'achever en juin 2023. Ce projet aussi démontre les conséquences financières de l'inflation en 2022. Suite à l'arrêt de chantier de juin 2021 à octobre 2022 le coût des travaux a connu une augmentation des coûts de l'ordre de + 10.56%.

4. L'État de la dette

Le tableau ci-dessous illustre le désendettement de la commune. La politique communale depuis 2014 est de limiter l'endettement de la commune. Point positif soulevé par la chambre régionale des comptes.



5. Les projets pour l'année 2023

Vu le contexte économique actuel, L'INSEE prévoit une inflation de 6% et une possible récession économique pour l'année 2023. Par conséquent le budget communal de 2023 s'orientera sur la limitation de l'augmentation de ses dépenses.

Toutefois certaines priorités communales ne seront pas impactées.

La Convention Territoriale Globale (CTG), dont la commune et la CAF sont signataires, est l'une des priorités.

L'objet de cette convention porte sur les politiques familiales et sociales (Petite enfance, enfance, jeunesse, animation de la vie sociale, soutien aux parents, accès aux droits et au numérique).

Cette convention a pour but de renforcer la coordination entre les différents acteurs (CAF et commune) autour de projets de territoire coconstruits et suivis ensemble.

En outre la commune souhaite approfondir son plan d'action en cas de forte chaleur aussi appelé « Plan canicule ». Actuellement l'action communale est portée par le CCAS, notamment pour apporter de l'aide aux personnes âgées, vulnérables et isolées. Des appels quotidiens sont effectués dès lors que la vigilance canicule est actée dans le département, afin de conseiller et d'apporter de l'aide et du soutien aux personnes âgées, vulnérables et isolées.

La prochaine étape du plan canicule sera d'intégrer les écoles maternelles et élémentaires dans ce dispositif.

La municipalité a proposé dès juin 2022, trois axes de réflexion d'action : ombrager les fenêtres exposées au soleil, débitumer et végétaliser les cours écoles maternelles et élémentaires, mettre à disposition des brumisateurs. L'achat de ventilateurs a été également décidé en lien avec Toulouse Métropole qui centralise les achats. La municipalité a également mis en place sur chaque site une pièce de rafraîchissement.

La commune priorise l'accès à la culture, tout est fait pour maintenir la culture gratuite.

Ainsi pour l'année 2022/2023, la commune reconduit la Carte Pass Sport et Culture pour la neuvième année consécutive. Ce dispositif permet aux jeunes Saint-Joryens de bénéficier d'aide pour régler les

Par ailleurs le marché concernant l'Organisation et la Gestion des Accueils de Loisirs Associés aux Écoles (ALAE) et des Accueils de Loisirs sans hébergement (ALSH) se finira le 31 aout 2023. Par conséquent la commune porte une attention particulière pour la suite à donner à ce marché public de service. La commune étudie la possibilité d'effectuer une délégation de service public afin d'alléger le budget communal et selon les recommandations de la CRC.

De plus durant l'année 2023 s'exécuteront deux marchés publics de travaux, le marché public de travaux d'extension de cinq classes de l'école élémentaire Jean de La fontaine, ainsi que le réaménagement d'un bâtiment communal en Pôle Culturel.

Pour approfondir, concernant les marchés publics, la commune s'est fixée plusieurs objectifs pour l'année en cours.

Dans un premier le temps la commune travaille à mettre en œuvre un marché de fourniture de produits d'entretiens pour l'ensemble des besoins des services (Cuisine centrale, les écoles et les services techniques).

De plus la commune souhaite centraliser l'intégralité de ses besoins d'impression auprès d'un seul fournisseur. Dans ce cadre un marché public d'impression sera élaboré au cours l'année.

De même concernant la téléphonie, la commune souhaite regrouper l'ensemble de ses besoins téléphoniques auprès d'un petits nombres de fournisseurs.

L'intérêt de procéder par le biais des marchés publics est d'anticiper les coûts, mais aussi de maîtriser l'augmentation des coûts par des révisions de prix ou des actualisations des prix.

Le ministère de l'éducation nationale et de la jeunesse démarre une deuxième campagne de « Socle numérique dans les écoles élémentaires ». Pour rappel la commune s'était inscrite à la première campagne en 2021, ce qui avait permis de financer l'acquisition de matériel informatique pour les écoles élémentaires de la commune.

La deuxième campagne du « socle numérique dans les écoles élémentaires » est une opportunité de financement dans le but d'équiper les écoles d'outils numériques.

En parallèle de ce projet, la commune élabore une mise en concurrence afin d'acquérir du matériel informatique pour les écoles maternelles et le Point Accueil Jeune (PAJ). Ces structures publiques ne peuvent bénéficier de la deuxième campagne du socle numérique.

Durant l'année 2023 la commune se penchera sur deux projets futurs, d'une part le devenir de l'ancienne caserne des pompiers, et d'autre part le lieu d'implantion de la troisième école maternelle.

Pour finir deux projets seront soutenus par la commune durant l'année 2023.

Tout d'abord et afin de limiter l'augmentation des dépenses de la commune pour l'année en cours, et dans un contexte de crise énergétique, la commune a proposé en fin d'année 2022 l'extinction de l'éclairage nocturne de 1H00 à 5h00. Cette initiative a été élaborée en lien avec les citoyens par le biais d'une concertation citoyenne.

Deux zones ont été proposées par des habitants volontaires :

- Chemin du Bougeng
- La rue Jacque brel

Cette démarche a vocation à s'étendre à l'intégralité du territoire.

Pour finir à court terme, deux projets sont les plus impactants pour la commune, le réaménagement d'un bâtiment communal en Pôle Culturel, et l'extension de cinq classes de l'école élémentaire Jean de La Fontaine.

ANNEXE au DOB - État annuel des indemnités des élus municipaux – Année 2022

Références :

- Article L. 2123-24-1-1 du CGCT ;
- Fiche pratique de la DGCL

Nom et prénom du conseiller	Indemnités perçues au titre du mandat de conseiller municipal			Indemnités perçues au titre de représentant de la commune dans un syndicat mixte ou pôle métropolitain	Indemnités perçues au titre de représentant de la commune au sein d'une SEM ou d'une SPL
	Indemnités de fonction brutes perçues (€)	Remboursements de frais (kilométriques, repas, séjour, ...)	Avantages en nature (véhicule, logement, ...)		
Thierry FOURCASSIER	22 432.65			Sans objet	Sans objet
Francis MINUZZO	7 063.05			Sans objet	Sans objet
Martine AGASSE	7 063.05			Sans objet	Sans objet
Vincent VALENTE	7 063.05			Sans objet	Sans objet
Sophie MEULET	7 063.05			Sans objet	Sans objet
Serge SOULET	7 063.05			Sans objet	Sans objet
Henriette GOBERT	5 311.95			Sans objet	Sans objet
Franck GURY	7 063.05			Sans objet	Sans objet
Monique DEL SAL	7 063.05			Sans objet	Sans objet
Thierry BRUGERE	7 063.05			Sans objet	Sans objet
Philippe MECÉGUER	1 899.60			Sans objet	Sans objet
Victoria ASTEGNO	1 899.60			Sans objet	Sans objet
Jean-Louis MOLINA	1 899.60			Sans objet	Sans objet
Marjorie BUSCATO	1 738.58			Sans objet	Sans objet
Isabelle ETIENNE	1 899.60			Sans objet	Sans objet
Sophie CAUREL	1 899.60			Sans objet	Sans objet

Nom et prénom du conseiller	Indemnités perçues au titre du mandat de conseiller municipal			Indemnités perçues au titre de représentant de la commune dans un syndicat mixte ou pôle métropolitain	Indemnités perçues au titre de représentant de la commune au sein d'une SEM ou d'une SPL
	Indemnités de fonction brutes perçues (€)	Remboursements de frais (kilométriques, repas, séjour, ...)	Avantages en nature (véhicule, logement, ...)		
Jean-Marc CARNEIRO	1 899.60			Sans objet	Sans objet
Soufia FEZZANI	1 899.60			Sans objet	Sans objet
Gisèle BABIN	1 899.60			Sans objet	Sans objet
Rolland DE LA HOZ	1 899.60			Sans objet	Sans objet
Sébastien TAUPIAC	1 899.60			Sans objet	Sans objet
Marie-Ange CHEMIN	1 899.60			Sans objet	Sans objet
François LINARES	0			Sans objet	Sans objet
Pascal BOUTRY	0			Sans objet	Sans objet
Philippe FORT	0			Sans objet	Sans objet
Isabelle BELBEZE	0			Sans objet	Sans objet
Naziha ABOULGHAZI	0			Sans objet	Sans objet
Victor DENOUVION	0			Sans objet	Sans objet
Elodie MURADOR	0			Sans objet	Sans objet
Aurore ROSIN	0			Sans objet	Sans objet